

FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL DE TYPE ENCADREMENT, EN CLIMAT TROPICAL (GUADELOUPE, MARTINIQUE)

Entreprise : Date de l'autocontrôle : / /

Tél. : Email :

Informations chantier

Client : Adresse :

Intervenant chantier Tél. :

Nom : Prénom :

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

✂ CONCEPTION

COMBINAISON

1 Les pare-soleil latéraux (ou joues) doivent être combinés avec une protection solaire horizontale d'une dimension suffisante.

ORIENTATION DES FAÇADES

2 Les pare-soleil latéraux ne doivent pas être installés sur des façades avec un angle de plus de 30° par rapport au Sud ou au Nord.

DIMENSIONNEMENT AU SUD

3 Sur une façade plein Sud, la valeur de « d/l » doit être supérieure à 0,7.

DIMENSIONNEMENT AU NORD

4 Sur une façade plein Nord, la valeur de « d/l » doit être supérieure à 0,4.

LUMIÈRE NATURELLE

5 L'impact des pare-soleil sur l'autonomie en lumière naturelle des pièces protégées doit être évalué.

IMPLANTATION

6 La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).

COULEUR

7 Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

8 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME

9 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES

10 Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).

- 11** En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME

- 12** Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.

MATÉRIAUX

- 13** Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.
- 14** Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.

VÉRIFICATION DU SUPPORT

- 15** L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.

IMPLANTATION

- 16** Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.

CONDITIONS DE CHANTIER

- 17** Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).

INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

- 18** Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE

- 19** Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.

IMPLANTATION

- 20** Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).

VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL

- 21** Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.

FIXATION

- 22** Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.
- 23** L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL

24 Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, ...) et il ne manque aucun élément. □ □ □

ETAT DES PARE-SOLEIL

25 Les pare-soleil posés doivent être en bon état général. □ □ □

CONFORMITÉ DU MONTAGE

26 Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre. □ □ □

CONFORMITÉ DES FIXATIONS

27 Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade. □ □ □

EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL

28 L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade. □ □ □

Commentaires

Point N° :

.....

Retrouvez l'ensemble des fiches d'autocontrôle sur :
www.pergola-outremer.fr/ressource/

